

quotidiennes de leur ORDO, mais relisent de temps en temps ou les rubriques, ou un auteur qui les explique, et cherchent à se rendre compte de chaque détail. Ils s'intéresseront également aux indications des solennités qu'ils doivent ou qu'ils peuvent faire. Les prêtres qui enseignent la liturgie dans nos collèges y prendront sans doute un intérêt tout particulier.

La rencontre de plusieurs solennités en un même dimanche et le choix de l'une d'elles et l'anticipation ou la translation des autres sont souvent une cause d'hésitation et peut-être d'erreur. Quoique la question ne soit touchée par aucun des indults, la Congrégation a eu souvent l'occasion de s'en occuper, soit dans de multiples décisions particulières, soit dans un décret général. L'auteur ne pouvait passer cette question sous silence. Il l'a traitée d'une manière complète dans un appendice de dix pages, vu qu'elle ne ressortissait pas du commentaire des indults et n'aurait pu que l'allourdir.

Cette brochure se termine par des tableaux heureusement disposés qui font voir d'un coup d'oeil les diverses catégories de fêtes à solenniser. En offrant ainsi un résumé des principaux points touchés dans le commentaire, ils isolent quelques notions qu'ils gravent davantage dans la mémoire.

Cette disposition synoptique tient lieu de table des matières. Elle est suivie d'une table analytique. — *La Rédaction.*

---

### Mgr L'ÉVÊQUE D'ARRAS

CHEVALIER DE LA LÉGIION D'HONNEUR

---

**L**A promotion que nous sommes heureux d'enregistrer est excellente. Cet acte de justice était, depuis longtemps, dans les vœux de tous ceux qui savent le rôle joué, face à l'en-

nemi, par  
compagn

Cette  
président  
la confér  
sie, avec l

Il ne c  
de M. le r  
L'évêque  
l'armée e  
Il a une  
devoir qu  
crosse cor

Et n'es  
sonne, ac  
justice, d  
ministre  
champ de  
à un cons  
gieuses?  
raient là e  
concours  
tructions

Et tous l  
tis, seront  
à la peine.  
ont pris  
Arras au  
inexorable  
de. Il re  
ténacité,  
tenu. Il e